

RCS : AUBENAS
Code greffe : 0702

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00046
Numéro SIREN : 394 111 819
Nom ou dénomination : A.M.G - FLEXIBLE ALBENASSIEN

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2017 sous le numéro de dépôt 2007

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS



334990

Dénomination : A.M.G - FLEXIBLE ALBENASSIEN
Adresse : quartier la Chapelette 07200 Saint-etienne-de-fontbellon - FRANCE-
n° de gestion : 1994B00046
n° d'identification : 394 111 819
n° de dépôt : A2017/002007
Date du dépôt : 25/07/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 30/04/2017



334990

A.M.G. - FLEXIBLE ALBENASSIEN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 15 000.00 €

Siège social : Quartier la Chapelette

07200 SAINT ETIENNE DE FONTBELLON

394 111 819 RCS AUBENAS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 30 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le trente avril, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|--|-------------|
| - Monsieur Damien MAZET, propriétaire de | 360 parts |
| - Monsieur Marc MAZET, propriétaire de | 1 140 parts |

soit un total de	1 500 parts
sur les mille cinq cents (1 500) parts composant le capital social.	

Monsieur Marc MAZET préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement du gérant,
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, en remplacement de Monsieur Marc MAZET, gérant démissionnaire, décide de nommer à compter du 1^{er} mai 2017:

- Monsieur Damien MAZET, demeurant à AUBENAS (Ardèche) 20 bd Maréchal Lyautey, pour une durée indéterminée.

Monsieur Damien MAZET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires, et dans les mêmes conditions et limites que celles applicables à son prédécesseur.

Sur présentation des justificatifs, il sera remboursé des frais liés à l'accomplissement de son mandat.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Damien MAZET, présent physiquement à l'assemblée, déclare accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

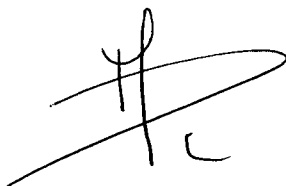
Le gérant :

- Marc MAZET



Les associés :

- Damien MAZET



"bon pour acceptation des fonctions de gérant"